Edito Ventôse 2/2021 :

Afin de permettre aux plus jeunes d’entre nous, et à ceux qui n’étaient pas administrateurs lorsque la Loi Macron nous a été imposée, de connaître le climat régnant alors au sein de notre Syndicat, et l’esprit nous animant, je vous propose de partager des réactions que j’ai eues ou que d’autres administrateurs ont eues au cours des années 2014-2015.

Régis HUBER, alors notaire à Versailles, et Premier Vice-Président, écrivait:

« Voici pour information les actions mises en oeuvre en urgence:

- Fin de téléacte,

- Dépôt papier le plus tardivement possible tout en restant dans le délai légal,

- Pour certains d'entre nous sommes décidés à procéder à des dépôts sans provision,

Régularisation du refus qui en découlera le plus tardivement possible tout en restant dans le délai légal,

- Fin de l'alimentation de la base PERVAL,

- Réduire au maximum le pied du compte office. »

« La plupart de ces mesures sont déjà envisagées par le conseil supérieur et par le syndicat national des notaires; elles ne pourraient avoir un effet sensible que si elles sont suivies par la quasi-totalité des notaires de France; il faut donc que les initiatives soient coordonnées par les instances et mouvements existants.

Il faut parallèlement conduire une réflexion: sera-t-il suffisant d'encombrer l'administration du bureau des hypothèques, ce qui laissera nos citoyens de marbre, sauf les quelques-uns qui auront recours à ce moment-là à nos services et qui seront à juste titre inquiets pour leur titre de propriété.

Sans doute faut-il examiner en face la question d'une véritable grève avec de véritables effets, ce qui passe par une nuisance envers la population et non pas seulement envers l’administration et nous-mêmes; ma question reste ouverte et je n'y ai pas encore apporté de réponse.

Qu’en pensez-vous? »

Je répondais ceci:

« Je partage pleinement les réflexions de notre confrère Régis Huber.

Il importe d’expliquer tant aux pouvoirs publics qu’au public en général que la libéralisation annoncée (un comble pour un gouvernement soi-disant de gauche) ne permettra pas aux Français de payer moins cher l’intervention d’un professionnel du droit: ils savent tous que l’avocat plaidant ou ex-conseil juridique, rémunéré au temps passé, est plus onéreux que le notaire, percepteur d’impôt payé directement par le contribuable, et payé en fonction du capital exprimé dans l’acte. Le plus riche paie pour le plus pauvre: c’est la solidarité qui permet au professionnel de rédiger les actes de faible valeur

Il faut proposer une refonte de notre tarif avec la création d’une nouvelle tranche au-delà de 250000 €.

Il faut proposer la création de nouveaux offices, par exemple par la possibilité pour une société de notaires de posséder plusieurs offices, les bureaux annexes étant reconnus comme offices à part entière. La base du nombre d’études doit être établie en fonction du nombre de notaires en 1945 par rapport à la population de 1945 et à celle de 2015.

Il faut expliquer que le maillage territorial, important pour la lutte contre la désertification de nos campagnes, n’est possible que si la Chancellerie continue à gérer le nombre des notaires.

Il faut proposer la création d’une passerelle exceptionnelle entre avocats et notaires, et accepter notamment pour cela le passage de SCP en SAS,

Il faut comptabiliser les notaires assistants comme notaires pour faire poids face aux avocats dont certains ne sont que de simples collaborateurs, même pas salariés de leur « patron ».

Il faut expliquer que le véritable problème est l’absence de régulation du nombre d’avocats: il n’est pas normal que ces professionnels, avec bac + 5, n’aient pas, pour plus de cinquante pour cent d’entre eux, plus qu’un montant équivalent au Smic pour vivre.

Il faut prôner le retour à l’avocat qui plaide et au notaire qui rédige.

Il faut réintégrer avec force l’UNAPL, cinquième centrale syndicale patronale, afin que ce soit elle qui mène la bataille pour ses membres, huissiers, notaires, laborantins, etc. »

J’ai bien aimé également un message que Michel Burgan, alors notaire à Toulouse, nous avait transmis en 2015 et dont je vous communique certains passages savoureux :

« Objet: Projet Macron: de l'incompétence à la vaste escroquerie…

Cette semaine encore, je voulais présenter mes voeux. De respect, de tolérance, d'écoute. Cette semaine encore, l'actualité en a décidé autrement. Fort heureusement, une actualité bien moins cruelle que celle de ces derniers jours (attentats de Charlie Hebdo), mais très révélatrice néanmoins des nauséabondes et mortifères accointances du pouvoir et de la finance, pour le plus grand profit d'une infime minorité, et la plus grande perte de nos sociétés.

L'Autorité de la Concurrence a daigné rendre son avis sur les professions réglementées et là j'ai dû me pincer pour être certain de ne pas rêver. Nous sommes dans un copier-coller du rapport de l'Inspection Générale des Finances, dont les statistiques erronées sont peu ou prou reprises en intégralité, dont les analyses mensongères sont étayées par des affirmations péremptoires qu'il nous faudrait prendre pour argent comptant. Une fois de plus, on fait du notaire un commerçant, de la Justice une marchandise, des offices un investissement pour fonds de pension… On finit par vendre notre système de droit à l'encan. Le plus offrant étant aujourd'hui soit anglo-saxon, soit chinois, soit qatari, je n'aurais que l'embarras du choix… »

Six ans ont passé, la Loi Macron est effective et nous devons avancer en nous souvenant d’où nous venons, et en sachant où nous devons aller pour pérenniser notre profession et permettre à tous les notaires d’exercer dignement leur beau métier.

Olivier Combe-Laboissière, président du SNN.